

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 187

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Minot, M. Lurton, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
M. de Ganay, M. Descoeur, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Louwagie, M. Pauget,
Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Verchère, M. Vialay et M. Viala

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots:

« après en avoir informé le Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation des promotions d'étudiants en médecine étant désormais une priorité nationale, il apparaît nécessaire que le Parlement soit tenu informé sans délai de l'évolution prévisionnelle des effectifs.